

Le 9 août 2021,

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Occitanie,

Le Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Depuis le 15 juin 2021, tous les jeunes de 12 à 17 ans peuvent se faire vacciner contre le virus de la COVID-19 auprès des professionnels de santé et dans les centres de vaccination ouverts à cet effet.

La vaccination relève d'une démarche volontaire, pour les adultes comme pour les jeunes. Ainsi, les jeunes de 12 à 17 ans ont désormais la possibilité de se rendre, seuls ou accompagnés, à un rendez-vous de vaccination en étant munis d'une attestation d'autorisation parentale signée d'un des deux parents ; d'une pièce d'identité et de son numéro de sécurité sociale (carte vitale ou attestation de droits).

Pour votre bonne information, la liste des centres de vaccination ouverts en Haute-Garonne, établie par l'agence régionale de santé (ARS), est disponible sur le site : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19-1>

En complément du dispositif de vaccination actuellement mis en place, le Gouvernement a souhaité que puissent s'organiser, dès la rentrée scolaire, des opérations de vaccination au sein des établissements scolaires pour les élèves qui n'auraient pas pu se faire vacciner pendant la période des congés scolaires d'été.

En Haute-Garonne, ces opérations de vaccination seront mises en œuvre par les services de la préfecture en lien étroit avec l'inspection d'académie et le Conseil départemental de Haute-Garonne. Elles seront assurées par des personnels santé. Elles pourront, si nécessaire, se dérouler au sein des établissements scolaires, sous la responsabilité des chefs d'établissement qui seront chargés, notamment, de procéder au recueil des autorisations parentales préalables à la vaccination.

Comme vous le savez, la situation épidémique en France, et notamment dans notre département, est préoccupante. Elle impose notre engagement collectif et conduit à prendre et renforcer toutes les mesures permettant de protéger la santé de chacun et chacune. A cette fin, le vaccin reste, en plus du respect des gestes barrières, notre meilleure arme pour éviter de nouvelles restrictions.

En vous remerciant de votre mobilisation.